



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE N°1

mardi 14 octobre 2025, 18 heures

PRESENTS :

MAIRIE : Mme Delachat, Mme Guyot & Mme Bouillon

PARENTS : Mmes Bellemin, Bozon, Chevassu, Deseure, Favre, Flambard, Lambert, Max, Moreau, Moulin, Nilles, Phamont, Tobaruela, et M. Zeraïbi

ENSEIGNANTS : Mmes Sanchez, Collombe, Richard, Villet, Dallies, Patoux, Olivero, Ravier, Torres, Lacroix, Morin, Blanc, Mugnier-Lavorel, Dupré,

Messieurs Curtillet, Jobert et Wouters

EXCUSES : MADAME L'INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE : Mme Siguier MAIRIE : MME REMY, MAIRE DE CHALLES

ABSENTS : DDEN (ABSENCE DE DDEN)

PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL ECOLE, ROLES ET FONCTIONNEMENT

. Les élections se sont déroulées le vendredi 10 octobre 25 avec la présentation d'une seule liste composée de 18 parents. Notons une forte participation puisque on dénombre 427 votants sur 618 inscrits, soit un taux de participation de 69%. Le résultat final de ce scrutin est de 386 voix sur 427 pour la liste proposée, soit 90,4%. La liste élue est assez représentative des 16 classes avec, malheureusement, un nombre restreint de suppléants.

. Les titulaires sont habituellement invités au Conseil, et en cas d'absence d'un titulaire, les suppléants sont invités à rejoindre l'assemblée. Cette année toute la liste pourra siéger mais, en cas de vote, seuls 16 parents pourront s'exprimer à raison d'1 voix par classe. Composition du Conseil est en effet la suivante : 16 voix pour les parents, les enseignants présents et le directeur, et encore 2 voix pour les élus de la Mairie.

. David Wouters précise que le Conseil d'Ecole a 3 fonctions essentielles et il en explique les compétences ; il est une instance d'information, de discussion et de décision.

. Le directeur insiste dès lors sur l'importance du rôle de représentation des parents, puisqu'au sein de cette instance, les parents élus sont des représentants de tous les parents. Ils doivent s'exprimer « au nom de tous » et plus précisément au nom des parents de la classe pour laquelle ils se sont proposés, et non en leur nom propre avec des motifs subjectifs. Ce distinguo est impératif pour un fonctionnement cordial du conseil. Il est par suite fondamental qu'en amont des conseils, les parents élus puissent recueillir les interrogations ou doléances des 315 familles de notre école. Pour ce faire il y aura donc une rapide communication de la liste des parents élus aux familles via les tableaux d'affichage et une mise en ligne sur le Blog de l'école.

. Si les parents élus souhaitent aborder un point particulier, ils peuvent demander son inscription à l'ordre du jour. Ce dernier est donc fixé à l'avance et il ne peut être bouleversé. Cela signifie que nul point estampillé « questions diverses » ne saurait être abordé en conseil, afin que toujours, l'école ou la Mairie puissent apporter des réponses préparées, claires et précises. Le directeur indique les différentes modalités de remontée des questions des parents, et il propose l'utilisation d'une des boîtes aux lettres au portail pour une transmission des interrogations des familles vers les parents élus.

. Le directeur précise que l'année scolaire sera une année quelque peu délicate en termes de communication avec une « **période de réserve électorale** ». Mme La Préfète de Savoie a ainsi rappelé les règles en matière de communication institutionnelle, en attirant la vigilance sur l'indispensable imposition d'une neutralité politique à l'approche des municipales de mars 2026. Il s'agit ainsi pour les directeurs d'être particulièrement attentif à ne pas faire de l'espace du Conseil d'Ecole un lieu de débats locaux revendicatifs ou, a contrario, trop partiaux. Cette stricte exigence d'impartialité sera délicate à instaurer mais elle sera indispensable pour que le Conseil d'Ecole reste un espace cordial et totalement apolitique. S'il y a une communication publique, elle ne doit concerner que les activités pédagogiques organisées par l'école. En effet, l'article L52-1 du Code électoral interdit, durant les six mois précédant l'élection, à compter du 1er septembre 2025, toute campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité et ce quels que soient les moyens utilisés.

BILAN DE RENTREE POUR ECOLE PRIMAIRE DE CHALLES-LES-EAUX

. L'Ecole Primaire compte 411 élèves au 1^{er} septembre, 416 aujourd'hui, très probablement 420 en période 2. Les enfants sont répartis en 16 classes, 5 étant dans le bâtiment maternel et 11 dans le bâtiment élémentaire avec l'implantation de la nouvelle classe de GS-CP en élémentaire. Cela laisse donc disponible une salle en maternelle qui est utilisée par les services périscolaires. Tous les élèves sont sous la responsabilité de plus de 30 adultes (pour le versant scolaire) avec 21 enseignants, 1 directeur, 6 ATSEM dans les classes maternelles, 5 AESH auprès des enfants à besoin éducatifs particuliers. Effectif auquel peut s'ajouter des étudiants en stage d'observation. Le Directeur se réjouit toujours du professionnalisme et de la bonne ambiance au sein de cette très grande équipe alors qu'il s'agit de la plus grande école de Savoie en terme d'effectifs.

. Il faut noter en outre les rapports étroits et cordiaux avec le Service Périscolaire et plus généralement avec l'ensemble des personnels municipaux, que ce soit des services techniques en passant par la Police Municipale, la Crèche, le Relais Petite Enfance ou la Médiathèque. Même satisfaction avec les partenaires de l'école : parents, APEC... et l'ensemble des professionnels de santé qui suivent les élèves de l'école de 3 à 10 ans.

. Madame Guyot amorce son bilan de rentrée au titre du service périscolaire en indiquant qu'elle se félicite de l'arrivée d'une nouvelle directrice adjointe du périscolaire depuis le 15 septembre en la personne de Lucile MICHELI-TRAIMI. Elle explique ensuite que cette rentrée, nécessairement chamboulée du fait de la construction du nouveau bâtiment de cantine-garderie, a imposé une nouvelle organisation mais que celle-ci se déroule très bien quotidiennement. En effet les élèves de l'élémentaire se rendent à pied jusqu'à l'Espace Bellevard pour y déjeuner, tandis que les enfants de la maternelle et de la classe de GS-CP mangent dans le self de l'élémentaire jusqu'à la livraison de leur nouvel espace de restauration courant novembre. Madame Guyot rappelle les différents services proposés aux familles que ce soit les garderies du matin et du soir, mais également les deux garderies du midi qui permettent le cas échéant aux familles d'assurer le repas avec leur enfant tout en le récupérant ou le déposant à des horaires différents de ceux de fin ou de reprise de l'école. Une présentation est ensuite faite des études dirigées qui permettent d'accueillir le lundi 48 élèves et 36 enfants le jeudi. Ce service, pour lequel les enseignants proposent aux familles les élèves qui en ont le plus besoin est victime de son succès et réclame souvent que les maîtres et maîtresses sélectionnent les enfants concernés. Madame Guyot termine sa présentation en expliquant les différents projets qui sont menés depuis la rentrée, comme la « Semaine du Goût », ainsi que les formations telles que la sécurité ou la formation aux gestes de premier secours, qui sont proposées à l'ensemble des personnels du périscolaire.

. Les parents élus profitent de la présence de Mme Guyot et des élus pour connaître les motifs d'un fonctionnement des études dirigées uniquement sur deux jours, et s'interrogent sur la présence ou non d'AESH auprès des enfants à besoins pour les temps du repas. Sur ce dernier point ils comprennent que la municipalité supporte cette charge financière pour qu'un personnel dédié aide les enfants concernés, et qu'au sujet des études dirigées il est important aussi que les familles prennent à leur charge 2 soirs par semaine le suivi des devoirs avec leurs enfants.

. Le directeur souhaite conclure ce bilan de rentrée en soulignant la parfaite et dynamique intégration à l'équipe de Thomas Bousquet le nouvel ETAPS de la commune qui intervient tout le temps scolaire sur les 16 classes de l'école. Le meilleur exemple est la mise en place d'un « courseton » en « interne » dans le strict respect des obligations de sécurité imposées par le plan Vigipirate.

REGLEMENT INTERIEUR & CHARTE DE LA LAICITE

. Le règlement intérieur s'appuie sur le règlement départemental en vigueur, à savoir celui de janvier 2015. M Wouters présente au vote du Conseil d'Ecole le Règlement Intérieur de l'Ecole Primaire pour l'AS 2025-2026 et eu égard aux légères modifications à apporter au précédent règlement de 24-25, le Conseil accepte à la majorité le vote du Règlement Intérieur 25-26 de l'Ecole Primaire de Challes. Il sera affiché dans l'école et mis en ligne sur le Blog de l'école.

. Le Directeur présente ensuite la Charte de la Laïcité et l'importance de son respect.

PROJET D'ECOLE & PROJETS DE CLASSE

. Le projet d'école définit les orientations et les objectifs prioritaires d'une école. Il se traduit par un programme d'actions pour la mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux. Il liste les voies et les moyens pour assurer la réussite des élèves, la manière d'y associer les parents, mais aussi les activités périscolaires qui y concourent. Le projet est adopté par le conseil d'école pour une durée comprise entre 3 et 5 ans, et il est sujet à évaluation. Les années scolaires 23-24, 24-25 et 25-26 vont nous permettre d'analyser le fonctionnement global de l'école, puis d'entrer progressivement dans une phase d'auto-évaluation de sorte qu'en 26-27, suite à l'évaluation de notre école, un nouveau Projet d'Ecole sera rédigé. Ce futur projet d'école sera présenté au Conseil d'Ecole en juin 2027.

. Les projets de niveaux (enfants d'un même âge) ou les projets de classe 25-26 sont en cours de finalisation, notamment pour l'aspect budgétaire de ceux-ci et une présentation plus précise sera faite au second Conseil d'Ecole. Mais voici ci-dessous les activités réalisées ou bien celles à venir :

Parcours citoyen :

- ▲ Vendredi 26 septembre : concert inclusif dirigé par Clément DUMONT de Zicomatic avec la présence d'enfants & adultes de différents IME
- ▲ 10 octobre : élections des parents au Conseil d'Ecole
- ▲ Vendredi 10 octobre : échange intergénérationnel avec la « Résidence Ovéla » pour les GS-CP dans le cadre de la « Semaine Bleue »
- ▲ Jeudi 6 novembre : Journée Nationale contre le Harcèlement
- ▲ Mardi 11 novembre : Commémoration au Monument aux Morts avec les CM2 et leurs enseignantes
- ▲ « Projet Nature » avec Victor Hausard pour des classes maternelles et élémentaires
- ▲ Finalisation de classe de découvertes pour 5 classes (GS, CP, CE2 & CM2)
- ▲ Projet de la « Chorale inclusive » avec les enfants des IME, à l'école puis à l'« Espace Belvédère » mai et juin
- ▲ « Conseil des élèves » : suite aux élections des parents, mise en place de 2 délégués et de 2 suppléants dans chaque classe de la GS au CM2

Parcours éducatif de santé :

- ▲ Jeudi 16 octobre : Interventions bucco-dentaires GS
- ▲ Nombreuses interventions de Synchro « Grand Chambéry » pour des classes de cycles 2 et 3
- ▲ « Défi Mobilité » des écoliers au mois de mai pour l'ensemble des élèves, des familles et des enseignants

Parcours d'éducation artistique et culturelle :

- ▲ Vendredi 3 octobre : sortie à Chambéry « Galerie Eureka » et au « Musée des Beaux Arts » pour les classes de CM1, avec inversion le vendredi 7 novembre
- ▲ A partir du 22 septembre : démarrage des interventions à la Médiathèque, activités de lectures complémentaires aux « Prix des Incorruptibles » cycle 1 & 2, puis des interventions de « Lire et faire lire » en maternelle
- ▲ Amorce du « Projet théâtre » des CM2 avec spectacle à l'« Espace Belvédère » le mardi 16 décembre
- ▲ Mardi 16 décembre : cinéma pour les classes maternelles, et Fête de Noël des Maternelles le jeudi 18 déc
- ▲ Spectacles « Espace Malraux » à partir du 16 décembre (#13-14), puis 3 février (#1-2-3), le 26 mars (#7-8) et le 30 avril (#15-16)
- ▲ Relance du projet « Ecole et cinéma » (cycle 2 et cycle 3) au « Challenger » à compter du 14 novembre
- ▲ Projet « Cinéma d'animation » avec Eric Fitoussi pour les CM1 avec projection au « Challenger » pour conclure le projet
- ▲ Interventions avec Charlotte dumiste pour les classes #6, #11 et #12

Activités sportives :

- ▲ 17 nov au 11 déc : « cycle natation » 2 classes CE1 (8 séances)
- ▲ 23 septembre au 14 octobre : 4 interventions EPS par étudiants de licence en STAPS avec en point d'orgue l'organisation du Courseton mardi 14/10 apr de la GS au CM2
- ▲ Cycle de « capoeira » à compter du 5 janvier au 6 février pour 7 classes de maternelles et d'élémentaires (PS, MS, GS & CP)
- ▲ « Ski Nordique » en Janvier-Février pour les CM1 (29-30 janvier et 2-3 février) et les 2 classes CE2 (17, 18 & 20 février)
- ▲ 5 janv au 29 janv : « cycle natation » CM2 (8 séances)
- ▲ 16 mars : amorce du « cycle natation » des CE2 jusqu'au 30 avril
- ▲ 17 mars au 3 avril : « cycle patinoire » des MS (6 séances par paires de classes)
- ▲ « Projet vélo » en mai-juin avec sortie à la piste de Challes avec la Sécurité Routière fin juin
- ▲ « Tournoi Rugby » à Montmélan

Autres projets & événements :

- ▲ 29 septembre pour l'élémentaire : exercice « incendie » #1 (pour rappel 3 exercices annuels) et le 10 octobre pour les maternelles
- ▲ 17 octobre : Exercice PPMS #1 scénario « attentat-intrusion » (à 3 reprises dans l'année, avec d'autres scénari tels que « séisme » ou « risque chimique »)
- ▲ Vendredi 19 septembre : photos des classes avec remise des bons de commande pour le vendredi 17 octobre
- ▲ « Carnaval de Challes » : vendredi 3 avril

M Wouters précise que la quasi-totalité des activités de l'école est rendue possible grâce au financement de la Municipalité de Challes, avec le soutien de l'APEC Association des Parents Ecole de Challes et de l'ASC l'Association Sportive Culturelle de l'Ecole Primaire.

❑ SECURITE A L'ECOLE, ACTIONS DE PREVENTIONS ET PLANS DE SECURITE

. M Wouters complète les informations évoquées ci-dessus au sujet des plans de sécurité PPMS (attentat & risques majeurs) et INCENDIE en précisant que le plan de sécurité vient d'être mis à jour. Actualisation également du plan Phare pour lutter contre le harcèlement en lien étroit avec le personnel périscolaire.

. En matière de prévention, des Activités Physiques Quotidiennes de 30 mn sont proposées quotidiennement aux élèves les jours sans EPS.

❑ COMMUNICATION ENTRE PARTENAIRES DE L'ECOLE

. M Wouters rappelle le distinguo entre scolaire et périscolaire. Nous travaillons quotidiennement ensemble mais la gestion des 2 entités est nécessairement séparée. Il faut veiller à doubler la communication notamment en cas d'absences, en précisant toujours NOM, Prénom et classe de l'enfant concerné.

. La communication passe largement par le blog de l'école, à consulter quotidiennement, par l'envoi de mails pour des communications plus confidentielles. Les familles peuvent communiquer via SMS sur le portable de l'école, ou bien par l'envoi de mail, en utilisant les coordonnées rappelées dans le tableau d'affichage.

❑ PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'AIDE AUX ELEVES

. M Wouters présente les dispositifs complémentaires aux activités quotidiennes d'adaptation aux élèves réalisées en classe :

1. Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont débuté en septembre avec des organisations libres selon les enseignants. Les élèves sont identifiés par chaque enseignant afin de palier à des difficultés pédagogiques, comportementales ou méthodologiques. Elles ne sont pas obligatoires et la fréquence pour les élèves est de 1 à 3 fois par semaine, selon les nécessités, sur quelques semaines ou sur la totalité d'une période.

2. RASED (Psychologue Scolaire et Maître E) : certains enfants peuvent être amenés à rencontrer le psychologue scolaire ou le personnel du réseau, après accord écrit des parents, afin d'aider à la remédiation de difficultés scolaires et UPE2A avec une enseignante spécialisée FLE pour les élèves allophones afin de faciliter l'apprentissage du français.

3. Des Etudes Dirigées peuvent aussi aider les enfants dans la réalisation des devoirs, du CE1 au CM2, à hauteur de 2 fois par semaine, le lundi et jeudi de 16h45 à 17h30 sur proposition notamment des enseignants avec une inscription maximale de 48 élèves (4 études de 12 élèves max)

4. Il arrive également que certaines familles se voient proposer une aide complémentaire aux devoirs, et ce à titre gratuit, avec les interventions de Monsieur Pascal TERRYIN le lundi soir et mercredi matin.

La séance est levée à 20h00. Le prochain Conseil d'Ecole aura lieu le mardi 31 mars 2026 (après le second tour des Municipales).

Le Directeur de l'Ecole,
David WOUTERS

La secrétaire de séance,
Aurélien COLLOMBE

